

Demande de permis unique relative une entreprise de production et de purification de lanoline à MOUSCRON

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	renouvellement du permis d'environnement d'une unité de production et de purification de lanoline à partir de graisse de laine de mouton et extension par la construction/mise en œuvre d'un atelier de maintenance et d'un auvent pour le chargement des produits ainsi que d'une voirie de contournement pour les pompiers, d'une voirie et d'une plateforme de stockage
<u>Localisation</u> :	rue des Garennes, 6-9
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Lanolines Stella s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	ABV Environment

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	12 mars 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

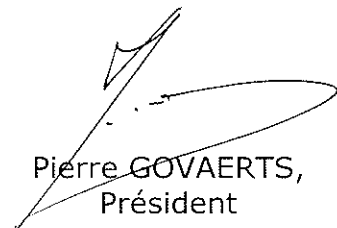
Elle constate que le projet permet la poursuite de l'activité d'une entreprise de production et de purification de lanoline à partir de graisse de laine de mouton. Installée de puis de nombreuses années à Mouscron, cette entreprise a développé ses process et contrôles avec l'ambition de se maintenir comme un des leaders en fourniture de ce produit pour l'industrie cosmétique et de la pharmacopée. Le projet, localisé au sein d'une zone d'activité économique industrielle, respecte l'affectation prévue au plan de secteur. Par ailleurs, la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (filtre à charbon actif, évacuation différenciée des flux de déchets...) permet de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président